



République Française

PROCES VERBAL

Conseil municipal du vendredi 02 octobre 2020

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Séance du Vendredi 31 juillet 2020

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 18
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 25 septembre 2020

Le deux octobre deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDO, Marie-Christine PORCHEZ, Frédéric NADAL, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Yoann GALHAC, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann Le MOAL

Absents : Franck SALVAGNAC (pouvoir à Philippe PREVOST),

Secrétaire : Aude FRIED

La séance est ouverte à 18 h 35.

M. le Maire informe que l'ordre du jour est amendé de 2 points supplémentaires (choix de l'architecte pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux et demande de subvention auprès de la DREAL pour une mission d'étude paysagère pour les travaux d'aménagement/requalification de l'entrée Route d'Aniane) et suppression d'un point (convention urbanisme avec la CCVH).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 juillet 2020

Le compte-rendu de la séance du 31 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

II. Finances

1) Régie cantine : destruction de tickets de cantine

M. le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il s'agit de délibérer concernant la destruction de tickets de cantine qui ont été achetés avant 2016. A l'époque, les familles achetaient des tickets de cantine en Mairie et les tickets servaient au règlement journalier des repas pris par les enfants. Le système a donc été informatisé depuis 2016. De fait, il est resté une grosse quantité soit 17 500 tickets (n°115 101 à 132 600) de cantine à 3.50 euros en

valeur faciale soit un montant de 61 250 euros. Ces tickets doivent être détruits par les services de la Trésorerie de Gignac puisqu'ils n'ont plus d'utilité.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la destruction des 17 500 tickets de cantine puisqu'ils ne peuvent plus être vendus avec la mise en place du système informatisé par la Commune.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

III. Administration générale

1) Constitution de la commission de contrôle des listes électorales

VU les articles L.19 et R.47 du Code électoral et la circulaire ministérielle n°INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant excluant le Maire, les Adjointes titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ainsi que les agents municipaux,

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur la désignation des personnes pour siéger au sein de la commission de contrôle de la liste électorale : délégué titulaire : Eric BOISSERIE, délégué suppléant : Aude FRIED, de proposer une liste de nom de personnes pour siéger en tant que délégué de l'administration : Claude DESTAND, Pierre CAPELLI et Philippe HERRERO et de proposer une liste de personnes pour siéger en tant que délégué pour le tribunal : titulaire Mme Martine BOUISSON, suppléant Mme Marie-Christine GRANDMAN

Cette proposition est votée à l'unanimité.

2) Personnel communal : recrutement d'un agent administratif pour surcroît temporaire d'activités

M. le Maire explique que Mme FANTIN, agent depuis 3 ans dans la collectivité, a demandé à partir en détachement en septembre pour aller travailler dans une sous-préfecture des Landes. Conformément au statut, il n'est pas possible de recruter un fonctionnaire pendant un an, durée du détachement. Il faut donc créer « la chaise ». Il ajoute avoir reçu en entretien un agent qui a travaillé pendant 30 ans à la Mairie d'Aniane sur un poste similaire, qui a donc beaucoup d'expérience et qui donne satisfaction, avec la chance pour la collectivité de trouver une personne opérationnelle immédiatement et polyvalente sans mettre en place une formation. Le personnel administratif est donc composé de la secrétaire générale et de deux agents administratifs.

Mme Granier indique que si la personne recrutée récemment fait l'affaire, la Commune doit la garder si Mme Fantin ne revenait pas pour occuper le poste d'accueil.

M. le Maire rappelle qu'il y a possibilité pour un agent placé en détachement de revenir au bout d'un an.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

3) CDG 34 : Protection sociale complémentaire pour le risque santé

M. le Maire explique que ce point n'est pas soumis à délibération. Il donne la parole à Corine BIOUGNE pour expliciter ce point.

Le centre de gestion de l'Hérault lance une consultation pour la protection sociale complémentaire santé (mutuelle) et afin de connaître exactement le nombre de collectivités intéressées, il est demandé à ces dernières de se positionner sur cette consultation sans que le résultat de la consultation s'impose à elles. En amont de cette consultation, la Commune avait l'obligation de saisir le Comité technique pour avis et une délibération sera demandée courant décembre 2020 si la commune souhaite y souscrire.

4) CDG 34 : Assurance risques statutaires – Avenant pour le personnel statutaire Ircantec

M. le Maire donne la parole à Corine BIOUGNE pour expliquer ce point au Conseil municipal.

Il est rappelé que la Commune a adhéré au contrat d'assurance statutaire (la collectivité a la possibilité de souscrire une assurance statutaire pour les arrêts de travail des agents fonctionnaires qui ne relèvent pas du régime d'assurance maladie CPAM) au 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2021. Au moment de la signature du contrat, la Commune n'avait souscrit que pour les risques concernant les agents CNRACL (fonctionnaires avec un temps de travail supérieur à 28 heures hebdomadaires) mais depuis le 1^{er} novembre 2019, il a été recruté un agent relevant de la caisse Ircantec (fonctionnaires avec un temps de travail inférieur à 28 heures hebdomadaires). Un avenant est donc nécessaire au contrat afin que cet agent soit assuré au titre des risques statutaires.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au contrat d'assurance risques statutaires pour les agents titulaires et stagiaires non affiliés à la CNRACL et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions en résultant.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

5) Commission communale des Impôts Directs : désignation des membres

M. le Maire explique que la commission n'avait été constituée sur la mandature 2018-2020 et que sur la mandature 2014-2018, elle n'a jamais été réunie. Il s'agit ici d'un manquement de la Commune à ce sujet car elle a l'obligation de la réunir tous les ans au moins une fois. Il est donc nécessaire de régulariser cette situation. Il rappelle le rôle de la commission : après le passage du géomètre des impôts pour la mise à jour annuelle du cadastre (après délivrance d'autorisations d'urbanisme, la commission arbitre le travail du géomètre dans le but d'une équité fiscale entre tous les administrés. Il est demandé au conseil municipal de faire une proposition d'une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) en mixant les élus et les non élus. Cette liste sera adressée aux impôts afin qu'une sélection de 12 sur 24 noms soit faite. Il est donc proposé les personnes suivantes comme susceptibles de siéger au sein de la Commission communale des impôts directs (CCID) :

Délégués titulaires :

- . Mme Jocelyne KUZNIAK
- . M. Bernard LAFABREGUES
- . M. Lionel VERNET
- . Mme Séverine SERIES
- . Mme Christine GRANIER
- . M. José BLASCO
- . M. Arnaud CARPIER
- . Mme Olivia GHIBAUDO
- . M. Philippe PREVOST
- . Mme Emmanuelle CARIAT
- . Mme Aude FRIED
- . M. Pascal STAMM

Délégués suppléants :

- . Mme Fabienne DRON
- . M. Philippe SUPERSAC
- . M. Thierry VERZENI
- . M. Claude DESTAND
- . M. Franck SALVAGNAC
- . M. Bernard LAVAL
- . Mme Christine FAYOS-CAPELLI
- . M. Guillaume FRIED
- . M. Eric BOISSERIE
- . Mme Marie-José BOIX
- . M. Yann Le MOAL
- . M. Patrick VIGLIANTI

Cette proposition est votée à l'unanimité.

6) Travaux mise en conformité des bâtiments publics – choix de l'architecte

Arrivée de Mme Brusque.

M. le Maire explique que le dossier mise en accessibilité des bâtiments communaux ou Ad'ap existe depuis 2016 avec au départ uniquement une subvention de l'Etat de 100 000 €. La mandature 2018-2020 a recherché des financements complémentaires auprès de la Région et du Conseil Départemental. Il est donc nécessaire de faire appel aux services d'un architecte faisant fonction de maître d'œuvre. Il a été demandé la prolongation de l'agenda Ad'ap jusqu'en 2022. Les travaux consistent en : les toilettes de la Mairie accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), l'installation d'un monte-personne pour l'accès aux services administratifs de la Mairie, suppression des marches intérieures à la Mairie, la fermeture du porche pour créer un accueil pour la Police municipale et pour permettre aux PMR d'être accueillies plus facilement avec l'aménagement de bureaux informatisés. Pour le bâtiment mis à disposition de Familles Rurales : toilettes accessibles aux PMR et l'installation d'un ascenseur. Pour le boulodrome et l'aire de jeux : installation d'un bloc sanitaire adapté.

IV. Urbanisme

1) Dénomination d'une voie nouvelle : Chemin de la Font des Horts

Mme Granier explique que les services des impôts, avec les nouveaux permis de construire délivrés, demandent que la Commune régularise et délibère pour nommer la voie suivante : Chemin de la Font des Horts qui fait la jonction avec le Chemin des Cabanis, le Chemin des Verdiers et la Rue des Ecoles Laiques.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

2) Rétrocession de la voirie et des réseaux Impasse des Oliviers

Mme GRANIER indique qu'il s'agit ici du lotissement construit route de Montpeyroux après le Chemin des Plantades. L'aménageur Guiraudon demande que la voirie privée soit rétrocédée dans le domaine communal. La Commune travaille avec les services de la CCVH pour l'élaboration d'une convention de rétrocession pour les voies et réseaux avec la possibilité d'accepter la rétrocession si tout est conforme et sans problème. La cession se ferait à l'euro symbolique. Les services de la CCVH vérifient ensuite que tout est conforme par rapport à la convention signée par toutes les parties.

M. le Maire explique qu'un point de discussion porte sur la parcelle B 2637 qui était classée dans le domaine public mais au niveau des tracés par les services du cadastre, celle-ci se trouverait dans le domaine privé du lotissement. Après recherche sur l'ancien cadastre, cette parcelle était dans le domaine public communal, la preuve a été apportée lors du bornage qu'il s'agit d'une erreur de retranscription avec l'ancien et le nouveau cadastre. Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur la rétrocession dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement « Les Oliviers ».

Cette proposition est votée à l'unanimité.

3) Rétrocession de la voirie et des réseaux du Lotissement le Clos de la Grave

Mme Granier explique que le lotissement « Le Clos de la Grave » a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme en 1998 et que l'attestation de conformité a été délivrée sans vérifier si tout était conforme au niveau des réseaux et de la voirie à l'époque.

En 2008, il avait déjà été demandé la rétrocession. Une réponse de la Commune soulevait des problèmes existants. Ce lotissement a plus de 10 ans donc la demande de rétrocession est légitime.

Dans le cadre de la convention, un contrôle par les services de la CCVH sur les réseaux, espaces verts, candélabres, voirie... à savoir que la commune fait déjà l'entretien de l'éclairage public dans le lotissement.

Mme Granier indique qu'il y a une bande de terrain le long de la route départementale (Route de Lagamas) qui est également à intégrer dans le domaine public communal. Une information sera faite aux co-propriétaires pour le trottoir bordant le lotissement avant envoi de la délibération au notaire. L'acquisition se fera également à l'euro symbolique, les frais notariés seront à la charge des demandeurs.

M. le Maire informe que les rétrocessions ne se feront uniquement dans le cas où les travaux ont été faits dans les règles de l'art. Il n'est pas question de faire autrement avec les situations existantes à problème. La Commune n'a pas les moyens de régulariser les dossiers avec des soucis.

Mme Porchez indique qu'il est à préciser qu'il n'y a pas que des inconvénients à avoir de la longueur de voirie supplémentaire.

Mme Granier rappelle que les services de l'Etat, en fin d'année, demandent aux communes de calculer la longueur de sa voirie communale qui rentre dans le montant attribué de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

M. le Maire explique que le calcul de la DGF prend en compte de nombreux paramètres dont la longueur de la voirie communale.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur la rétrocession dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement « Le Clos de la Grave ».

Cette proposition est votée à l'unanimité.

4) CCVH : convention urbanisme

M. le Maire explique que la CCVH doit à nouveau délibérer sur la convention pour l'instruction des demandes d'urbanisme et que le conseil municipal le fera à la suite. Ce point est reporté ultérieurement.

5) Division parcellaire LANAVE : servitude de passage pour les véhicules de secours et de service

Mme Granier explique que les consorts LANAVE ont déposé et il leur a été accordé une division parcellaire en 3 lots à construire sur une parcelle située entre le Chemin des Fontenilles, le Chemin des Plantades et le Chemin des Combarels. Il y a beaucoup de constructions dans ce secteur. Il a été demandé aux pétitionnaires de prévoir et de convenir une aire de retournement pour les véhicules de services (ordures ménagères) et de secours. Une cession avait été demandée par M. le Maire mais cela a été refusé. Un accord a donc été trouvé pour une servitude de passage au bénéfice de la Commune ce qui implique un acte notarié sans temporalité.

M. le Maire indique que l'acquisition de la bande servant d'aire de retournement aurait été mieux que la servitude car dans tous les cas l'entretien est à la charge de la Commune. La négociation a été satisfaisante pour une rétrocession/élargissement du chemin d'accès à titre gratuit pour permettre le retournement des véhicules de secours et de services (enlèvement ordures ménagères) car cela devenait de plus en plus compliqué pour ces engins de faire demi-tour dans le secteur. Les consorts LANAVE ont mis du tout-venant sur le chemin en contrepartie.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur la formalisation d'un acte notarié pour une servitude de passage pour les véhicules de secours et de services sur la parcelle LANAVE.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

V. Intercommunalité

1) CCVH : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif année 2019

M. le Maire rappelle que le rapport de 76 pages a été adressé à chaque conseiller municipal. Il indique qu'il va présenter une synthèse rapide du document. Le prix du m³ d'eau est facturé 3.25 € TTC sur le territoire communautaire pour les 39 000 habitants, la population a eu une croissance de 2.3 % en 2019. La facturation de l'eau et l'assainissement représente un budget annuel de 4 millions d'euros dont 3.8 millions d'encaissés. Actuellement, le rendement moyen est de 61 % soit 39 % de fuites avec un objectif de rendement moyen à 75 %. La commune de Saint Jean de Fos est sur un rendement moyen de 75 % car le réseau sur la commune perd moins d'eau que sur d'autres surtout avec les reprises Avenue Razimbaud, Rue du Jeu de Ballon, Rue de la Coopérative. Il est prévu une réfection du réseau d'eau potable Rue des écoles laïques en 2022. L'eau arrivant au robinet est de qualité, malgré l'adjonction de chlore avec le contexte sanitaire et sécuritaire. Il est nécessaire de diffuser l'information autour de nous qu'il faut éviter d'acheter des packs d'eau (engendrant des problèmes environnementaux et climatiques) car l'eau potable est de qualité.

Plus de 24 000 habitants sont desservis, les compteurs se modernisent puisque plus 13 000 abonnés sont équipés en compteurs avec une radio-relève. La campagne de changement de compteurs a débuté en novembre 2019.

Pour le réseau assainissement, la longueur est de 258 km sur le territoire communautaire, la CCVH a rénové 738 m linéaires en 2019 dont une bonne partie sur Saint Jean de Fos.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2019.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

2) Syndicat Centre Hérault : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers année 2019

M. le Maire présente également une synthèse du rapport qui a été adressé à chaque conseiller municipal. Les objectifs du Syndicat Centre Hérault pour 2025 sont de réduire les déchets ménagers de 10 % par rapport à l'année 2010. En ce qui concerne le compostage/recyclage en 2010, celui-ci était de 53.7 %, les objectifs pour 2025 sont à 65 %. En 2010, les déchets ménagers et les déchets de déchèteries représentaient 21 173 tonnes avec une progression en 2019 à 23 078 tonnes.

Pour les quantités collectées en 2019, les emballages ménagers recyclables ont progressé de 3 %, le papier a diminué de 1.4 %, une progression pour le verre de 3.5 % et pour le textile une progression de 16.8 %. A Saint Jean de Fos, les administrés trient plus probablement avec la mise en place de nouveaux containers.

Le territoire du syndicat Centre Hérault revalorise 58 % (en hausse) des déchets ménagers et donc enfouit 42 % (en baisse) de ses déchets.

Il a été demandé un renouvellement de 2022 à 2032 du centre d'enfouissement technique de Soumont. Si refus, les déchets devront être expatriés sur d'autres territoires ce qui induirait également une hausse du bilan carbone et une hausse de la redevance pour les ménages qui pourrait être compensée avec plus de tri.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers pour l'année 2019.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

VI. Questions diverses

Mme Fried rappelle que le lycée de Gignac a ouvert en septembre 2019 et suite à la décision du rectorat, les adolescents de Saint Jean de Fos continuent à être scolarisés au lycée de Lodève. Elle ajoute qu'il est important de maintenir une mobilisation des parents d'élèves et des élus auprès des services de l'Education nationale mais que les différents courriers envoyés sont restés sans réponse. Lors de l'inauguration du lycée en septembre dernier à Gignac, la rectrice a confirmé la non réponse aux missives par manque de temps. De nombreux parents ne savent pas quoi faire et il est impératif de réfléchir à des actions à mettre en place mais celles-ci restent à définir. M. le Maire a réussi à négocier avec le transport scolaire un temps raccourci pour le déplacement des élèves au lycée de Lodève (le raccourci du temps de trajet a été estimé à 25 000 €). Elle rappelle que le nombre de lycéens janfossiens est de 15 alors que la Commune de Montarnaud a beaucoup plus d'élèves du même âge. Les élèves de Montpeyroux sont dans la même situation que notre Commune alors que les élèves de Saint Guilhem le Désert sont scolarisés à Gignac. Il n'y a aucune logique à cette situation et il est donc nécessaire de se mobiliser.

M. le Maire explique qu'il a rencontré le DASEN et l'inspectrice académique. Le DASEN a son rôle à jouer dans la répartition des élèves de la carte scolaire. Il faut lui envoyer un courrier et un dossier pour la prochaine rentrée scolaire 2021-2022 car ce n'est pas pensable de continuer d'envoyer nos enfants au lycée de Lodève car la rectrice ne prend pas le temps de répondre.

Mme Fried indique qu'il n'y a aucune logique dans la répartition de la carte scolaire entre les communes de Saint Jean de Fos, Montpeyroux et Saint Guilhem le Désert.

M. le Maire explique que les services académiques ont fait le choix de ne pas vider le lycée de Lodève au détriment de nos enfants. Il ne comprend pas la logique de territoire et encore moins au niveau du bilan carbone qui est très élevé pour le transport des enfants à Lodève plutôt qu'à Gignac. La décision ne prend pas en compte la fatigue et le temps de déplacement avec ce trajet à Lodève. Cela ne va être simple de changer les choses. La priorité est de faire un courrier au DASEN et d'être reçu en rendez-vous par ce dernier.

Mme Porchez fait remarquer que l'on sera vite en juin et c'est maintenant qu'il faut mobiliser les parents sinon on va perdre du temps et ce sont les enfants qui vont payer les pots cassés.

M. le Maire s'engage à faire un courrier rapidement et à demander un rendez-vous dans les plus brefs délais.

M. Du Boullay, personne du public, demande à prendre la parole et donne lecture d'un courrier qui sera adressé à chaque conseiller municipal par courriel et remis en mains propres à M. le Maire.

Laurent du Boullay
13 Rue du Caminol
34150 Saint Jean de Fos
Tel : 04 67 57 31 41
Courriel : laurent@duboullay.com

Saint Jean de Fos, le 2 octobre 2020

Monsieur le Maire de Saint Jean de Fos
Mairie
Place de la Mairie
34150 SAINT JEAN DE FOS

Lettre ouverte

Objet : Plan de grands travaux communaux d'investissement et d'entretien

Référence : Rendez-vous du 15 juin et 9 septembre 2020

Monsieur le Maire,

La présente lettre donne suite au rendez-vous que vous avez bien voulu m'accorder le 15 juin dernier : vous m'y aviez alors annoncé votre intention, au titre d'un projet, de préparer un plan à long terme des grands programmes des investissements entrant dans la section Investissement du budget de la municipalité. Vous avez indiqué également qu'un tel plan pourrait être préparé si possible lors de l'automne prochain.

De façon informelle, j'ai eu l'occasion de diffuser l'existence de cette information. Les commentaires oraux ont été unanimes sur le thème : Félicitations, Monsieur le Maire.

Le 9 septembre dernier, lors d'un deuxième rendez-vous, je vous ai expliqué la teneur générale du texte d'une lettre que je proposais de lire après la fin du prochain conseil municipal et avant de vous la remettre.

Un tel plan engage l'avenir pour des dizaines d'années, une centaine, voire plus pour certains investissements tels que les ouvrages des réseaux d'eau ou de distribution d'énergies ; s'agissant de la durée, on peut également citer un projet dimensionnant comme celui de la salle des fêtes qui a été étudié puis décidé il y a près de quarante ans. Entretenu, il remplit aujourd'hui ses fonctions et, on peut l'espérer, encore de nombreuses décennies. Le champ d'un tel plan dépasse donc de beaucoup la durée du mandat d'une municipalité : ce plan devrait donc être présenté comme un guide susceptible de révision en fonction de l'évolution des besoins et des circonstances.

Ce plan des grands projets, nous concerne tous : habitants et acteurs de Saint Jean de Fos, car il dessine le village à court et long terme et contribue au bien-être, au bien vivre ensemble que nous pouvons tous souhaiter. Les grands axes de la vie et de l'évolution de Saint Jean de Fos sont ceux de la viticulture, de l'agriculture, du tourisme, de l'artisanat, de l'économie résidentielle, ainsi que cela est décrit dans le plan local d'urbanisme. Ces axes forment une base de réflexion dans la détermination des principaux investissements et gros entretiens à prévoir.

Les aspects financiers constituent la clé de l'échelonnement de projets d'un tel plan : la capacité pour la commune de le réaliser selon un schéma de financement composé principalement d'autofinancement, de prêt et de subvention.

La description et la valorisation des investissements du passé constitueraient une base d'évaluation essentielle pour une projection dans l'avenir : elles devraient contenir une évaluation des coûts totaux des projets, des financements obtenus et des charges restant à la commune. S'agissant du futur, les mêmes enveloppes prévisionnelles seraient à présenter, même si ces évaluations sont entachées d'incertitudes variées selon le moment prévu pour les différents projets dans une échelle de temps qui devrait dépasser de beaucoup la durée d'un mandat municipal.

La présentation d'un tel projet de plan à long terme avec des expressions de priorité et des options d'échelonnement résultant d'objectifs d'ordre esthétique, technique, environnemental, ou social est attendue par nombre d'acteurs et habitants de Saint Jean de Fos.

Une consultation associée à une présentation publique permettant aux habitants de participer à la définition des priorités, serait un point d'appui des délibérations de la municipalité d'aujourd'hui comme de celles du futur.

Ce courrier n'est pas le résultat d'une initiative individuelle : il a été examiné par nombre d'habitants de Saint Jean de Fos qui en partagent la ligne générale.

Puisque je suis le porteur de cette ligne générale, je forme à ce titre le vœu que cette initiative municipale appréciée, soit réalisée avec transparence et participation des acteurs et des habitants de la commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes meilleurs sentiments.

Signature illisible

Copie (par courriel) : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de Saint Jean de Fos.

M. le Maire remercie M. Du Boullay pour son courrier et explique qu'il a été réfléchi à la définition d'une feuille de route pour cette mandature en listant tous les projets d'investissements où il reste à déterminer la part d'autofinancement, la contractualisation de prêts, de demandes de subventions... A ce titre, une étude financière et prospective est en cours de réalisation avant de fixer les grandes orientations de travaux pendant ce mandat. Il ajoute qu'il est favorable à une réunion publique pour partager avec la population ce bilan financier et prospectif tout en restant en phase avec le programme de la liste élue (dossier accessibilité des bâtiments communaux, construction d'une nouvelle cantine, réfection de la voirie communale).

M. Prévost explique qu'à l'intérieur de l'Hôtel du département, se trouvent les locaux du CFMEL (Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux) et la rencontre en le 29 juin dernier avec une personne spécialiste en finances et fiscalité pour la réalisation d'une étude financière et prospective afin de bien déterminer les choix d'investissement à venir. Cette personne est venue le 7 juillet pour récolter toutes les informations nécessaires à l'audit. Un rendez-vous est programmé courant octobre pour une première restitution du travail. Une information complète pourrait être communiquée dans un prochain bulletin municipal.

Mme SABLON demande à prendre la parole et rappelle le courrier adressé en Mairie par les riverains de la Rue de l'Horloge et de la Rue de la Roque. Les habitants de ce quartier sont très gênés par les travaux et la saleté engendrée et sont inquiets quant à l'avenir avec la mise en service de l'hostellerie du diabolotin comme par exemple la mise en place de tables pour les résidents au milieu de la rue. Les habitants sont toujours en attente de connaître la date de la réunion car les travaux sont une vraie nuisance comme cet après-midi.

M. le Maire explique qu'il est beaucoup sollicité en ce moment. Il souhaite rencontrer au préalable la famille Mak pour faire le point sur la situation et les travaux, puis il rencontrera une délégation de riverains avant de mettre en place une réunion avec toutes les personnes du quartier. Il admet que le quartier est très sale et il a demandé une dizaine de fois à la famille Mak de nettoyer la rue. Il ajoute qu'il a beaucoup de priorité à gérer et espère qu'avec l'automne, il y aura moins de désagréments. Il s'engage à ce qu'une réunion avec les habitants soit réalisée avant le printemps, période où l'activité de l'hostellerie va reprendre. Il espère qu'ensuite le problème sera réglé.

Une personne du public demande à prendre la parole et réitère ses demandes formulées lors de précédents conseils municipaux concernant les tags (Chemin des Plantades et sur d'autres lieux de la Commune), sur les nuisances sonores des deux roues (Rue du Stade et Route de Lagamas) en journée et le soir après 23 heures et décharges sauvages. Il indique que la police municipale de Saint Georges d'Orques œuvre activement à ce sujet.

M. le Maire explique qu'une plainte a été déposée en gendarmerie concernant les tags mais il n'a pas connaissance d'une suite à l'heure actuelle. Les tags ont été nettoyés dans les abris bus, sous le porche de la Mairie... par les employés et une entreprise. 16 lieux différents de la Commune ont été taggués mais il n'y aura pas de remise en état chez les particuliers par les employés municipaux. Il est difficile pour les services de la gendarmerie mais également pour le policier municipal pour appréhender les auteurs de ces dégradations sur le fait. Une information sera faite dans le prochain bulletin municipal. En ce qui concerne la Commune de Saint Georges d'Orques, elle est équipée de 10 agents de police municipale et qu'il y en a qu'un à Saint Jean de Fos. Les moyens ne sont pas les mêmes.

La personne fait remarquer que les dégradations prennent de l'ampleur sur la Commune et qu'à Saint Georges d'Orques l'amende pour les tags est 3 700 euros.

M. le Maire rappelle à chacun qu'il doit appeler la Mairie quand il est constaté des dégradations afin que le policier municipal se rende sur les lieux et en dehors des horaires de travail de l'agent, de prendre contact avec les services de la gendarmerie de Gignac. Il propose d'installer une caméra nomade pour essayer de voir qui commet les dégradations mais cela n'empêchera certainement la production de nouveaux tags. Il ajoute qu'il a visionné personnellement les bandes vidéo mais cela n'a rien donné car les personnes connaissent les emplacements des caméras et évitent ainsi de faire « attraper ». Il indique qu'il a également des problèmes Rue du Caminol mais la Mairie a été avertie bien après les faits donc pas de possibilité pour la municipalité de faire quelque chose. Le

problème est que les personnes râlent mais ne veulent pas de caméras et ne veulent pas contacter la gendarmerie non plus. Quand on nous signale des faits, nous nous rendons sur place et le policier se rend sur les lieux dès que l'on lui signale un problème.

L'administré demande s'il peut être reçu en rendez-vous pour discuter plus amplement de ce problème.

M. le Maire explique qu'il peut recevoir la personne à sa permanence mais il doit être compris par tous que des caméras ne peuvent être installées n'importe où et n'importe comment. Il faut pour cela avoir l'autorisation de la Préfecture après un dépôt d'un dossier auprès des services de l'Etat. Le problème est que, souvent, les personnes qui commettent des tags agissent masquées ou cagoulées. La même signature apparaît en différents lieux de la Commune et du département en hommage à un soldat Français décédé en opération au Mali.

L'administré demande ce qu'il en est pour la décharge sauvage (tas de gravats) Chemin des Fontenilles vers le petit garage.

M. le Maire informe que les services techniques iront nettoyer. Il ajoute qu'une action commune avec le Maire de Gignac a été entreprise dans un trou naturel à Pras de Neves avec une pollution environnementale importante dans le secteur de la Navette. La décision a été de fermer à tous véhicules du site, un travail a été entrepris avec les services du Conseil départemental pour faire dépolluer le site.

L'administré fait également remarquer que les fossés de la commune sont sales.

M. le Maire rappelle que le 17 septembre dernier une action conjointe avec les services du département et les services techniques municipaux a été entreprise pour nettoyer les fossés longeant les routes du village. Il est vrai qu'en deux mois beaucoup de déchets se sont accumulés le long des voies. Il déplore comme tout le monde ce type de nuisance et indique qu'il ne comprend pas que l'on puisse jeter des objets depuis la fenêtre de sa voiture ou depuis les bordures de voies. Il en relève de la responsabilité de chacun. La municipalité mène des actions mais avec ses moyens et il ne peut pas lui être demandé de tout régler.

La séance est levée à 20 h 45.

Le secrétaire de séance

Mme Aude FRIED

Le Maire

Pascal DELIEUZE

Les conseillers municipaux